



06
D
2018

Fiches pratiques

Les apports de la loi ÉLAN

L'ambition est simple : construire plus, mieux et moins cher !

Les principales mesures de la loi sont les suivantes :

- * Assouplissement des conditions de vente d'un logement HLM
- * Simplification et amélioration des procédures d'urbanisme (dématérialisation des demandes d'autorisation, pénalités en cas de recours abusifs contre les autorisations ...)
- * Poursuite de l'expérimentation de l'encadrement des loyers dans certaines zones
- * Création du "bail mobilité " (d'une durée de 1 à 10 mois, meublé et non renouvelable)
- * Encadrement de l'urbanisation dans les villes littorales
- * Accroissement des sanctions pénales et financières en cas de location saisonnière frauduleuse
- * Assouplissement des normes d'accessibilité lors de la construction de logement neuf
- * Simplification de la transformation de bureaux vacants en logement

Quel élan !